

Archives du Calvados

Note 2020. 4. Mesures de sécurité sanitaire pour l'accueil du public (été 2020)

Version 2. 20 juillet 2020

Ces mesures sont en vigueur durant l'été 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

Mesures de distanciation sociale

- Il est demandé au lecteur de se munir d'un masque grand public et de le porter durant tout le temps de sa présence aux Archives. Les agents assurant le service en salle sont également munis de masques grand public.
- Il est demandé au lecteur de se laver les mains à leur arrivée et dès que nécessaire durant leur présence aux Archives. Les toilettes du rez-de-chaussée sont réservées au public à cet effet.
- Des feuilles de plexyglass ont été installées sur les banques d'accueil.
- Il est demandé au lecteur de respecter une distance minimale d'un mètre avec les autres lecteurs et le personnel. Les interactions avec les agents de salle seront limitées au maximum.

Prévention de la contamination via les surfaces et documents consultés

- Les documents communiqués sont isolés avant et après consultation pour un délai minimal de 24h (5 jours pour les surfaces plastifiées). Ils sont déposés à la place du lecteur avant son arrivée, et seront laissés sur sa table par le lecteur à son départ. Le lecteur doit rester à la place qui lui est attribuée.
- Les inventaires et usuels sont retirés de la consultation, et il n'est pas possible de faire des numérisations sur place des documents (l'usage des smartphones et les demandes de photocopie sont possibles, ainsi que la commande de reproductions à l'atelier).
- Les claviers et ordinateurs utilisés par les lecteurs sont désinfectés après chaque utilisation.
- La cafétéria est fermée au public, selon les consignes sanitaires en vigueur (affichage sur place).
- Les portants sont condamnés et les casiers individuels seront désinfectés après chaque utilisation. Les lecteurs sont invités à venir avec le minimum d'affaires personnelles.
- Les toilettes du rez-de-chaussée sont réservées au public et celles du 1^{er} étage au personnel durant les journées d'ouverture au public.

Organisation générale

La mise en œuvre de ces mesures nécessite les adaptations suivantes :

- Respect d'une jauge maximale en simultané de 5 lecteurs (un lecteur par table)
- Journée ouverte à la réservation : mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 16h.
- Réservation d'une place en salle de lecture sur rendez-vous uniquement. Une heure d'arrivée entre 9h30 et 10h30 est spécifiée lors de la confirmation du rendez-vous. Il est possible de sortir déjeuner avec retour en salle entre 13h30 et 14h30 (les portes seront fermées sur les autres créneaux). Aucune personne sans rendez-vous ne sera acceptée. Les rendez-vous sont pris uniquement par mail.
- Les documents consultés sont commandés à l'avance lors de la prise de rendez-vous. Les commandes complémentaires sont pour les usages professionnels, mais peuvent également être acceptées pour les autres usagers dans la mesure des moyens disponibles en salle. Dans ce cas, l'interaction avec les agents est limitée au maximum : l'agent allant chercher les documents est particulièrement attentif aux gestes barrières et dépose les documents sur la table directement.